



Le 20/07/2017

Compte rendu du Comité Technique du 12 octobre 2017

Le DDFiP a reconnu que le taux de grève en Ardèche pour le 10 octobre n'était pas une péripétie. Concernant « CAP 2022 » (lettre 1^{er} ministre ci-jointe) (NLR vers la privatisation), il n'a aucune information au niveau local. Toutefois, il devait rencontrer le DG adjoint le 13 octobre.

Nous avons évoqué notamment la situation du pôle contrôle expertise (PCE) de Tournon et d'Aubenas qui est dans une situation très difficile avec un sous-effectif de 2,3 agents par rapport au Tagerfip.

Nous avons parlé également de la situation difficile du Sip recouvrement de Tournon depuis l'arrivée du recouvrement des trésoreries de Lamastre et surtout du Cheylard et de l'inquiétude des agents avec l'arrivée du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de St Péray au 1^{er} janvier 2018 (1 seul agent en renfort et 1000 dossiers RAR et beaucoup de réception...).

Le DDFiP n'a pas d'inquiétude pour le recouvrement de Tournon....

Concernant le PCE, les objectifs seront bien entendus revus en fin d'année. Le nombre de 3909 sera maintenu, le reste sera la variable d'ajustement.

Pour lui, le contrôle a toute sa dimension en Ardèche. Pour preuve, c'est un IP qui « chapeaute » le PCE, le PCRCP et la BCR....

Nous lui avons rappelé que depuis la mise en place du PCE, les effectifs ont fondu avec 5 suppressions de postes.....

Nous avons également demandé au DDFiP de transmettre notre courrier au DG, afin que celui-ci se prononce sur la participation des agents de l'Ardèche qui le souhaiteraient aux Forums de l'Action Publique qui se dérouleront en novembre-décembre 2017

Points à l'ordre du jour

1/ Gestion des encaisses des postes comptables

- de nouveaux plafonds d'encaisse seront fixés en 2018 (liés aux « réformes » de structures : transfert du recouvrement de l'impôt...).

- caisse sans numéraire : condition : il faut qu'il y est un poste doté d'une caisse acceptant le numéraire à moins de 30mn et/ou de 20 km).

La DDFiP avait proposé la trésorerie de Thueyts (caisse avec numéraire à Aubenas) et au Sip/Sie d'Annonay.

La DG n'a accepté cette option que pour la trésorerie de Thueyts.

Aucune information complémentaire ne nous a été fournie : combien d'encaisse en numéraire à Thueyts ? Combien d'usagers viennent ?

On a bien compris que l'objectif était de faire des économies et de supprimer des emplois. C'est la fin de l'égalité de traitement entre les citoyens-contribuables. On défavorise le public fragile. La technostructure décide et on se retrouve avec un décalage avec la réalité : tout le monde n'a pas d'iPhone, ne maîtrise pas internet !

Nous avons rappelé que nous ne sommes pas contre les nouvelles technologies mais contre ce que l'on en fait (trading haute fréquence sans aucun contrôle...).

- fusion des caisses situées sur un même site : compte tenu du refus de la DG pour Annonay, une réflexion sera menée pour une installation sur ce site.

Concernant celui de Privas, l'idée d'une caisse unique sur ce site pour l'ensemble des services sera intégrée à la réflexion visant à transférer la trésorerie municipale dans l'immeuble située route des Mines....

- limitation de l'acceptation en numéraire des paiements auprès d'un autre comptable : la DG préconise que les paiements en espèces auprès d'un autre poste que le comptable assignataire doivent être refusés. **Comment seront accueillis les contribuables de Thueyts à la trésorerie d'Aubenas quand ils viendront payer en espèces ??**

Difficultés : certains contribuables n'ont que ce moyen de paiement pour payer l'OPH (trésorerie municipale, les amendes (Annonay).

Expérimentation à/c du 01/09/2017 auprès des trésoreries de Vallon Pont d'Arc et de Bourg Saint Andéol pour le paiement des impôts et des amendes....

2/ Bilan de la campagne IR

87636 déclarations télédéclarées au cours de la campagne 2017 contre 75430 lors de celle de 2016.

Malgré « impots.gouv » et la manipulation locale des statistiques, la réception dans les SIP est en hausse.

Malgré la volonté de la DG de désintoxiquer les contribuables de l'accueil, ces derniers ont toujours besoin d'accueil physique !!!

Officiellement, les demandes internet sont en baisse (3968 en 2017 contre 4450 en 2016) sauf que cette statistique ne tient pas compte des demandes effectuées par le biais de Balfus.....les résultats sont donc faussés !!!

N.B. Nous sommes toujours en attente de l'évolution depuis plusieurs années des demandes par internet.....

On ne nous fournit plus du tout les statistiques sur les appels téléphoniques.....en même temps, lorsque seulement 1 ou 2 agents par site finances publiques répond au téléphone, il est forcément compliqué de nous joindre.....pour ne pas dire impossible. En route vers le service public virtuel.....

3/ Ponts naturels

La DDFiP ne propose que 3 ponts naturels potentiels pour 2018 à savoir :

lundi 30 avril 2018

vendredi 2 novembre 2018

lundi 24 décembre 2018

Or, il y a 7 ponts naturels potentiels en 2018 en comptant le lundi 7 mai, le mercredi 10 mai, le vendredi 11 mai et le lundi 31 décembre.

Solidaires Finances Publiques, comme chaque année, demande que pour tout les ponts dits « naturels », les services soient fermés au public et que les agents qui le souhaitent puissent venir travailler ou non sans contrainte de présence significative.

Le DDFiP semblait ne pas être contre élargir la liste avec le 31 décembre.

L'ensemble des organisations syndicales ayant voté contre le projet présenté par la DDFiP, un nouveau CTL est convoqué le 20 octobre.... À suivre

5/ Missions des géomètres

A la demande de la CGT et des géomètres, ce point a été mis à l'ordre du jour.

Un groupe de travail national prévoit une mise à jour du plan par orthophoto c'est à dire qu'elle se ferait non plus par des relevés sur le terrain mais à l'aide de vues aériennes et des informations sur les permis de construire. Il n'y aurait plus de relevé pour des bâtiments < 20 m².

On appelle orthophotographie ou plus communément orthophoto une image obtenue par traitement d'un [cliché](#) aérien numérique ou argentique dont la géométrie a été redressée de sorte que chaque point soit superposable à une [carte](#) plane qui lui correspond. En d'autres termes, une orthophotographie semble être prise à la verticale de tous les points qu'elle figure, ces points étant situés sur un terrain parfaitement plat.

Trois opérations de rectifications sont à considérer lors du calcul de l'orthophotographie à partir d'un cliché aérien stéréoscopique :

1. Corriger l'inclinaison de la prise de vue,
2. Aplanir le terrain, c'est-à-dire rectifier l'inclinaison des objets due aux pentes ([relief](#)),
3. Corriger l'erreur de [parallaxe](#) commise à la visée, ainsi que les déformations optiques des [objectifs](#) et appareils utilisés.

Souvent, les entreprises spécialisées tiennent compte du point 1. et 2. mais pas du 3. qui implique des calculs beaucoup plus complexes. Les orthophotographies résultantes comportent alors du dévers (particulièrement le bâti).

L'objectif serait que les géomètres reprennent la partie fiscale qui a été délaissée suite à l'éclatement du service du cadastre.

S'il est nécessaire que les géomètres apportent un soutien aux services, notamment les SIP, sur la partie fiscale, il ne faut pas pour autant détériorer la qualité du plan. Sauf que les géomètres ont connu des suppressions d'emplois et qu'il leur sera difficile de remplir toutes leurs missions correctement.....

File-t-on vers la privatisation de la mise à jour du plan ? Voir « CAP 2022 » !!!

6/ Frais de manoeuvres

Pour effectuer des relevés sur le terrain, les géomètres ont besoin de manoeuvre. Depuis plusieurs années, les crédits pour payer ces auxiliaires sont en baisse si bien que les géomètres sont obligés de demander aux mairies de leur mettre à disposition du personnel pour pallier le manque de crédits.

Les communes les plus importantes le font car elles ont compris leur intérêt mais les petites communes n'ont pas le personnel suffisant pour le faire => l'inégalité de traitement en fonction du territoire où vous vous trouvez, devient la norme DG.....

Fin du CTL à 12h45